



LE PROJET ASSOCIATIF

◆ PREAMBULE

Depuis 1962, des femmes et des hommes, animés par un esprit de solidarité, ont choisi d'agir ensemble pour proposer aide et soutien à d'autres femmes et d'autres hommes ayant à affronter des difficultés sociales.

Afin de rendre leur action plus efficace, ces femmes et ces hommes se sont donnés pour cadre une structure associative. L'association Accueil & Promotion, ainsi fondée, a décidé de faire appel à des professionnels salariés pour participer à la réalisation de sa mission sociale.

Pour répondre de façon pertinente aux besoins des personnes concernées par son action, Accueil & Promotion est dans une dynamique d'évolution permanente. C'est pourquoi elle gère aujourd'hui un ensemble de services complémentaires proposant plusieurs niveaux d'intervention dans le cadre d'une démarche de prévention ou de réinsertion : l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement.

Nous avons la volonté de faire de notre projet associatif le support d'une réalité :

- vivante au quotidien, car cet écrit n'a de valeur qu'en générant une action concrète et de qualité;
- vivante dans l'avenir, car c'est en proposant toujours des réponses pertinentes et adaptées à leurs besoins que nous continuerons à prouver notre respect des femmes et des hommes auprès desquels nous avons choisi d'agir en étant toujours déterminés à leur apporter notre soutien.



◆ HISTORIQUE

L'association ACCUEIL & PROMOTION, composée d'un groupe de bénévoles servant un projet commun d'utilité sociale en faveur de la jeunesse, crée, en 1962, sa première structure d'hébergement pour Jeunes Travailleurs à St-Quentin dans l'Aisne.

Au cours des quarante années qui ont suivi cette initiative, ACCUEIL & PROMOTION a poursuivi son développement dans le secteur de l'hébergement social, en y intégrant différentes formes d'accompagnements institutionnels et ceci pour tout public (jeunes, adultes isolés, familles, personnes âgées).

Siège Social et
Direction Générale
15, rue Voltaire
02100 Saint-Quentin
Tél. : 03 23 62 63 73
Fax : 03 23 62 59 27
contact@asso-aep.org
www.asso-aep.org

◆ MISSIONS

Ayant pour but de lutter contre les processus qui conduisent à toutes formes d'exclusion sociale, Accueil & Promotion se donne pour mission :

▪ de permettre à des hommes et des femmes, d'ici et d'ailleurs, de disposer d'un toit :

d'URGENCE , d'INSERTION , RESIDENTIEL , de LOISIR , éléments déterminants d'inclusion et de cohésion sociale de notre société,

▪ et d'apporter aide et soutien aux personnes auprès desquelles elle agit afin de leur permettre

- de faire valoir leurs droits,
- d'améliorer leurs conditions de vie,
- de se sentir reconnues et respectées,
- de connaître et de valoriser leurs potentialités,
- d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de vie,
- de développer leur autonomie et favoriser leur place dans la société.

◆ OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Afin de remplir cette mission, Accueil & Promotion se fixe pour objectifs :

- d'accueillir chaque personne en ayant le souci de répondre à ses besoins
- de l'orienter, après évaluation de sa situation, vers les structures pouvant apporter les réponses paraissant les mieux adaptées
- d'accompagner les personnes en leur permettant de promouvoir leur propre projet
- de mettre en œuvre toute action favorisant l'insertion, en partenariat ou en complémentarité avec l'environnement social.

◆ VALEURS IDENTITAIRES

Se situant dans une démarche humaniste, Accueil & Promotion reconnaît la valeur de chaque Homme et centre son action sur son épanouissement.

Cette action se fonde sur les valeurs suivantes :

- le respect et la reconnaissance de chaque personne
- la nécessité que chacun puisse bénéficier des droits et assumer les devoirs liés à la citoyenneté
- la liberté individuelle de pensée, de choix, d'expression
- la solidarité entre les Hommes
- l'égalité en droit de tous.

Accueil & Promotion est une association autonome, non lucrative, engagée dans l'action sociale. Elle est gestionnaire et transparente dans l'organisation et les méthodes de fonctionnement. Elle agit au quotidien étant aussi force de changement.

Lieu de transformation sociale, de développement de solutions innovantes, elle est force de proposition de la société civile. Organisation inscrite dans le cadre des lois et règlements existants, elle est actrice des processus permettant de les faire progresser. Elle est conçue comme un regroupement d'acteurs, bénévoles et salariés, autour d'un projet commun, dans le cadre d'une structure associative.

◆ PRINCIPES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

La qualité de l'intervention repose à la fois sur le savoir faire et sur la manière d'être.

PRINCIPES D'INTERVENTION :

- un accueil pour tous, un accueil pour chacun,
- des usagers acteurs de leur démarche,
- l'optimisation et la gestion des moyens,
- des intervenants sociaux motivés et efficaces agissant dans le cadre d'une organisation structurée,
- le développement du partenariat,
- l'évaluation.

METHODES D'INTERVENTION :

Agir auprès des usagers

Les intervenants sociaux ont la volonté de susciter et de favoriser la parole et l'expression sous toutes ses formes en étant attentifs au contenu qu'elles révèlent. Ils se situent dans une logique de proposition et de mise à disposition.

S'organiser

Pour être efficace et fonctionnelle, une organisation doit être lisible et compréhensible par tous ceux que son action concerne.

La réalisation de la mission globale de l'association est confiée, par le président au directeur général et à des équipes placées sous l'autorité d'un responsable qui ont à remplir des missions spécifiques dans le cadre de services.

Travailler en équipe

Le travail en équipe ne se décrète pas ; il se vit au quotidien grâce à la volonté et à l'investissement de chacun des acteurs concernés.

La concertation, les échanges, la mutualisation des compétences et des savoirs permettent de potentialiser les richesses de chacun et d'optimiser la réalisation de l'objectif commun.

Se former

Il est toujours utile, souvent nécessaire, parfois indispensable d'acquérir une formation pour exercer une activité dans le cadre de l'intervention sociale.

Créer et utiliser des outils

Des outils spécifiques à la réalisation d'une intervention sociale permettent d'accroître la coordination entre les acteurs et la qualité des actions réalisées. Il s'agit principalement :

- de documents décrivant les pratiques et les processus d'intervention,
- d'instruments permettant la transmission des informations et des connaissances nécessaires à l'activité des différents acteurs,
- de temps de réunions structurés.

Rechercher et transmettre des informations, communiquer.

Dans la mesure où elles sont accessibles, chaque usager doit pouvoir bénéficier des informations utiles à la poursuite de sa démarche et nécessaires à l'exercice de ses droits et devoirs.

Communiquer en interne

La communication facilite l'échange, la transmission d'informations et la cohérence entre les interventions des différents acteurs. Elle se construit sur des axes verticaux et horizontaux. Elle n'est pas à sens unique.

Communiquer en externe

Dès lors qu'il est en contact avec des tiers dans le cadre de son activité professionnelle, chaque intervenant est vecteur de communication. Il doit être conscient des conséquences potentielles de son propos et d'un nécessaire devoir de réserve.

Travailler en partenariat

L'un des objectifs majeurs de ce partenariat est de faciliter l'accès des usagers aux dispositifs de droit commun.

Analyser les pratiques

L'analyse des pratiques est une démarche indispensable au niveau des équipes, très utile au niveau individuel.

Elle permet de comprendre le déroulement de l'action et ses conséquences, de maîtriser l'investissement de l'équipe et de chacun de ses membres, de mieux se connaître en tant qu'acteur, de valider des choix ou de rechercher quelles sont les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter.

Evaluer

L'évaluation est un acte qui doit être envisagé dès la mise en œuvre d'une action, en définissant :

- à quelle échéance elle interviendra,
- sur quels instruments elle s'appuiera.

La démarche d'évaluation associe le ou les acteurs concernés et les référents hiérarchiques qui lui ou leur ont confié une mission.

◆ MISSIONS DES SERVICES

Le choix et la mise en œuvre de ces moyens doivent toujours être conformes à la réglementation en vigueur et à l'éthique de l'association.

DES UNITÉS D' ACTIONS COHÉRENTES : LES ÉTABLISSEMENTS & SERVICES

La vocation de l'association est d'inscrire son action dans le champ de l'accueil et la promotion par le logement. Elle agit par la mise en œuvre des différents dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné. Son action est orientée « tout public » : (jeunes, adultes isolés, couples et personnes âgées).

Ainsi, ses établissements ou services assurent les missions d'intérêt général sous habilitations et agréments de l'Etat, des Collectivités locales et territoriales et services déconcentrés de l'Etat et autres intervenants institutionnels....

Développant une approche globale, nos établissements agissent sur tous les leviers qui contribuent à la socialisation des publics accueillis : emploi, formation, santé, ouverture culturelle, citoyenneté, loisirs...

DES MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS & SERVICES POUR LA RÉALISATION DE LEUR MISSION SPÉCIFIQUE :

- Des financements :
 - publics, dans le cadre de la réglementation en vigueur et de la mise en œuvre des politiques sociales,
 - privés, s'ils sont conformes à la législation et à l'éthique de l'association.
- Des équipes de professionnels compétents
- Des locaux et leurs aménagements, du matériel
- L'inscription dans un réseau partenarial.

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

L'implantation des établissements par leur nature et spécificité se situe sur l'ensemble de territoires pertinents, dans le respect de cohérence de l'organisation fonctionnelle, technique et financière.

Les conditions de mise en œuvre de ces moyens sont précisées dans le projet de chaque établissement et service.